

**Décision du Maire N° 23 – 08 portant sur la déclaration de sous-traitance
de la société SASU A.D.E.M sur le lot n°1 Installation – VRD - GO
de l'extension du multi accueil**

Le Maire de la Commune de Pougues-les-Eaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°20 – 27 en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le programme de l'opération d'extension du multi accueil,

Vu la décision du Maire N° 22 – 44 en date du 19 octobre 2022 portant attribution des marchés de travaux pour l'opération d'extension du multi accueil,

Vu le marché de travaux portant sur le lot n°1 Installation – VRD - GO confié à la société ECB,

Considérant que la société ECBI, titulaire du marché de travaux a présenté une déclaration de sous-traitance avec paiement direct en vue de confier les travaux de montage aggro et coffrage linteau avec coulage à la SASU A.D.E.M,

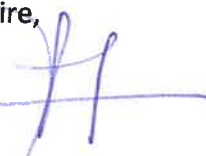
DECIDE

1° d'approuver la déclaration de sous-traitance,

- ✓ en validant la société SASU A.D.E.M (7 Allée des Bouvreuils 18000 BOURGES),
- ✓ en validant que le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant pour travaux de montage aggro et coffrage linteau avec coulage est de 6 250€ hors TVA (travaux sous-traités relevant de l'article 283 - 2 nonies du Code Général des Impôts : auto liquidation de la tva par le titulaire).

2° de signer la déclaration de sous-traitance,

Fait à Pougues-les-Eaux, le 24 février 2023

Le Maire,

Sylvie CANTREL

Mairie de Pougues les Eaux – 90 Parc Simone Veil
58320 POUGUES LES EAUX
03 86 90 96 00
mairie@ville-pouguesleseaux.fr